

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article88>



# Prochain spectacle ... au Congrès.

- La démocratie : un enjeu - La démocratie face aux défis - Débats - Les institutions - La Constitution -



Date de mise en ligne : mardi 16 juin 2009

---

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

---

La révision constitutionnelle adoptée le 23 juillet 2008 a modifié l'article 18 de la Constitution pour permettre au président de la République de s'exprimer devant le congrès :

"Il [*le président de la République*] peut prendre la parole devant le Parlement réuni à cet effet en Congrès. Sa déclaration peut donner lieu, hors sa présence, à un débat **qui ne fait l'objet d'aucun vote.**"

Cette révision constitutionnelle a été adoptée en 2008 presque exclusivement par la majorité UMP et Nouveau Centre. En effet, le PS, les Verts, le PCF, certains apparentés et non inscrits ont voté contre.

Fort de l'adoption de cette mesure qu'il avait lui-même suscitée, Nicolas Sarkozy a prévu de s'exprimer devant le Congrès, pour la première fois, le 22 juin prochain. En majesté, il viendra exprimer ses vues devant un parterre d'élus impuissants.

Seuls les Verts, le PCF, des apparentés et quelques rebelles se prononcent résolument pour le boycott de ce congrès. Les élus du PS, quant à eux, ont annoncé qu'ils s'y rendront.

Quand donc les élus socialistes feront-ils preuve d'un brin d'audace et de cohérence ? D'un côté, ils dénoncent le rôle de "potiche" à laquelle l'opposition est réduite, de l'autre ils donnent des gages d'obéissance aux règles du jeu de la constitution.

Quant à nous, à l'Association pour une Constituante, nous sommes convaincus que c'est la règle du jeu elle-même qui doit être changée, que le remplacement de nos institutions doit venir à l'ordre du jour politique et social en France pour nous doter des outils de luttes contre la mondialisation, la dépossession des acquis sociaux et l'expropriation continue des Français. Ces politiques-là sont mises en oeuvre grâce à nos institutions qui encouragent nos résignations en nous excluant de toutes les décisions importantes. Beaucoup d'entre nous l'a bien compris, la très faible participation aux élections européennes le montre : à quoi bon voter quand le « non » de 2005 au TCE est balayé par une majorité d'élus en 2008 ?

Travaillons à la réalisation des convergences pour qu'une assemblée Constituante puisse se charger de l'élaboration d'une constitution garante de la propriété collective des Français en matière de services publics, justice, travail et emploi, retraites, éducation, sécurité sociale, santé, environnement, industrie, agriculture ... tous les aspects de la vie commune sur lesquels nous n'avons jamais aucun mot à dire, du point de vue institutionnel, une fois les élections passées.